Nations Unies A/HRC/42/NI/7/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2020

Français seulement

Conseil des droits de l'homme
Quarante-deuxième session
9–27 septembre 2019
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Informations communiquées par le Maroc: Conseil national des droits de l'homme

Note du secrétariat

Rectificatif

Le paragraphe *devrait se lire* comme suit :

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme fait tenir ci-joint la communication présentée par le Maroc: Conseil national des droits de l'homme qui est reproduite conformément à l'article 7 b) du règlement figurant dans l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, qui dispose que la participation des institutions nationales des droits de l'homme s'exerce selon les modalités et les pratiques convenues par la Commission des droits de l'homme, y compris la résolution 2005/74 du 20 avril 2005.

GE.20-03128 (F)
2003128

Merci de recycler